

## Chapitre 3 – Élaboration du projet de l'enfant Sourd

Ce chapitre aborde une question essentielle : **comment se construit le projet d'un enfant Sourd dans un système éducatif et médico-social qui prétend l'accompagner, mais parle le plus souvent à sa place ?** Sous le vernis de la "personnalisation des parcours" se cache une réalité bien moins émancipatrice : celle d'un projet façonné par les institutions, les contraintes administratives et les idéologies médicales, plutôt que par les besoins et les aspirations de l'enfant lui-même.

Dès la petite enfance, tout est déjà cadré. L'accompagnement proposé aux familles repose sur des protocoles standardisés où la surdité est avant tout envisagée comme un déficit à corriger. Les "projets personnalisés" s'élaborent autour d'un axe central : **faire parler l'enfant, le rapprocher de la norme entendante, coûte que coûte**. La langue des signes, pourtant langue naturelle d'accès à la communication et à la pensée pour nombre d'enfants Sourds, reste marginalisée. Dans les réunions de suivi, elle est souvent évoquée comme une option secondaire, parfois même comme un obstacle à la réussite scolaire. Ainsi, le "projet" cesse d'être un espace de construction identitaire pour devenir un instrument de normalisation.

Le chapitre souligne avec force que **l'enfant Sourd n'est pas acteur de son projet, mais objet de décisions extérieures**. Les équipes pluridisciplinaires, composées de médecins, d'éducateurs, de psychologues ou d'enseignants, élaborent des orientations sans véritable concertation avec lui. Non pas par malveillance, mais parce que le système lui-même ne prévoit pas les conditions d'un dialogue réel : absence d'interprètes, méconnaissance de la LSF, réunions tenues exclusivement en français oral. Dans ces conditions, la participation de l'enfant n'est qu'une illusion démocratique. Il assiste, muet, à des échanges qui décident de son avenir. **Son silence n'est pas un choix : c'est une conséquence de la privation linguistique.**

Ce processus engendre une double violence. D'abord, une **violence symbolique**, quand l'enfant comprend que son point de vue ne compte pas, que d'autres savent mieux que lui ce qui est bon pour lui. Ensuite, une **violence identitaire**, quand le projet nie ou efface la part Sourde de son être au profit d'un idéal entendant inaccessible. Le texte met ainsi au jour une contradiction majeure : comment prétendre bâtir un "projet d'enfant" si l'on refuse à cet enfant le droit fondamental à la parole — c'est-à-dire à la langue ?

Ce "droit de parler pour soi" est au cœur du chapitre. Il ne s'agit pas simplement d'apprendre à s'exprimer, mais de pouvoir **penser, décider, et se projeter dans le monde**. Les enfants Sourds qui grandissent dans un environnement bilingue, entourés d'adultes Sourds ou signants, développent une conscience de soi, une confiance et une autonomie que le modèle oraliste pur leur refuse. Ils comprennent qu'ils ont un pouvoir d'agir, qu'ils peuvent participer aux décisions qui les concernent. **Là où il y a langue, il y a pouvoir ; là où la langue est refusée, le pouvoir est confisqué.**

Le texte met également en lumière la situation paradoxale des professionnels. Beaucoup d'enseignants spécialisés, d'éducateurs ou d'orthophonistes agissent avec

sincérité, mais se retrouvent **piégés dans un système institutionnel contraint**, qui valorise la conformité plus que la créativité. Faute d'outils linguistiques adaptés, ils peinent à évaluer correctement les enfants Sourds : certains les sous-estiment, d'autres les surestiment. Ce flou nourrit des décisions arbitraires et des parcours chaotiques. À cela s'ajoute une autre forme de carence : **l'absence quasi systématique de professionnels Sourds** dans les équipes. Or, ces adultes sont indispensables — non seulement comme modèles linguistiques et culturels, mais comme garants d'une compréhension authentique de ce que signifie grandir Sourd dans une société entendante.

Le chapitre plaide alors pour une refondation complète de la notion même de "projet d'enfant". Un projet ne devrait pas être un document administratif de plus, mais **un espace de dialogue et de co-construction**, où chaque acteur — enfant, parents, enseignants, éducateurs, et adultes Sourds — participe à égalité. Cela suppose un environnement bilingue, des temps d'échange en LSF, la présence systématique d'interprètes, et une formation solide des professionnels à la culture Sourde. Ce n'est qu'à cette condition que le projet cessera d'être une contrainte imposée pour devenir un cadre d'émancipation.

Le texte conclut en affirmant une conviction forte : **le projet de l'enfant Sourd doit être un projet de liberté, non de réparation**. Il ne s'agit plus de chercher à "faire entendre" coûte que coûte, mais de permettre à l'enfant de "se faire entendre" — dans sa langue, à son rythme, avec ses repères. C'est en reconnaissant la pluralité des modes d'être et de communiquer que l'on rend à ces enfants leur dignité et leur pouvoir d'agir.

L'enfant Sourd n'a pas besoin d'un projet pour devenir un autre ; il a besoin d'un projet pour devenir pleinement lui-même.